



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre Territoire*



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu

Comité de pilotage du PAPI dacquois

18 octobre 2018



Participants :

SEIGNAC Florence	AEAG
GRANDHAYE Vincent	ARTELIA
PERRIN Cédric	ARTELIA
MORESMAU Marie-Noëlle	BIOTOPE
BERTHOUX Christian	CA Grand Dax
GIRAUDOT Laurent	CA Grand Dax
KERBIRIOU Valérie	CA Grand Dax
MICHEL Véronique	CA Grand Dax
LAGROLA Vincent	CC Terres de Chalosse/ Mairie Goos
BELLOCQ Gabriel	CD40/Institution Adour
LARRAZET Aurélie	DDTM40
HERY Bernard	DREAL NA
CAPDEVIELLE Etienne	Institution Adour
DARTHOS Aurélie	Institution Adour
DYBUL Floriane	Institution Adour
FRANCLLET Florence	Institution Adour
VOISIN Anouck	Institution Adour
GADREAU Gérard	Mairie Gousse
LANOT Hervé	Mairie Heugas
MAURY Martine	Mairie Onard/SIMAL
FERNANDEZ Luis	Mairie Narosse
NIGITA Lydia	Mairie Mées
DARBAYAN Jean-Marie	Mairie Pontonx-sur-l'Adour
UROLATEGUI Dominique	Mairie Pontonx-sur-l'Adour
MOZUL Etienne	Mairie Rivière-Saas-et-Gourby
DUCOURNAU Frédérique	Mairie Saint-Paul-lès-Dax
FORSANS Alain	Mairie Saugnac-et-Cambran
JANUSZKIEWICZ Patricia	Mairie Saint-Paul-lès-Dax
DALS Christian	Mairie Tercis-les-Bains
BAGUET Rachel	Région NA
ESPIL Jean-Pierre	SEPANSO
DUPUY Michaël	SIMAL
LAFFITE Patxiku	SMBA

Objet de la réunion :

Le but de la réunion est de faire un point d'avancement sur l'élaboration du dossier de candidature PAPI. Les études hydraulique et environnementale en cours sont présentées.

Présentation de l'Institution Adour :

L'Institution Adour présente le contexte du projet (rappels SLGRI/PAPI), l'évolution du périmètre (ajout des communes d'Onard et de Vicq d'Auribat), les pièces nécessaires à l'élaboration du dossier (diagnostic, fiches-actions, notes environnementale et d'urbanisme...) ainsi que le planning prévisionnel des prochaines étapes.

Le diaporama est annexé au compte-rendu.



Présentation d'ARTELIA :

Le bureau d'étude est chargé de réaliser une étude hydraulique sur le périmètre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dacquois.

Cette étude concerne : la création d'un modèle hydraulique couvrant l'ensemble du territoire PAPI, la réalisation de l'étude de danger du système d'endiguement de Dax, l'étude du projet de recul de la digue de Gurgues-Ingous ainsi que les analyses coûts/bénéfice et multi-critères pour les travaux prévus.

La présentation a pour objet d'exposer l'ensemble du travail réalisé depuis la réunion de lancement du 13 novembre 2017 : la visite technique approfondie, la création du modèle, l'étude d'impact de l'atterrissement entre les deux ponts de Dax, l'analyse des barthes en aval de Dax, le diagnostic de sûreté et le projet de recul de la digue de Gurgues-Ingous.

Le diaporama est annexé au compte-rendu.

Questions et remarques :

Sur la VTA :

- *M. Berthoux demande ce que signifient les délais à court termes du tableau des préconisations.*
M. Grandhaye répond que c'est quasiment dans l'immédiat.
- *M. Bellocq précise que les habitants identifient un risque de surverse sur l'avenue des tuileries au niveau du pont SNCF.*

Sur l'atterrissement entre les deux ponts de Dax

- *M. Bellocq s'interroge sur la position de l'Etat concernant l'intervention sur l'atterrissement.*
M. Perrin répond sur c'est probablement règlementairement possible sous réserve de réalisation des dossiers nécessaires.
La DDTM40 tempère : il faudra avancer sur l'action pour voir quelle sont les contraintes en présence.
La DREAL rejoint la réponse de la DDTM et rajoute qu'il faudra également justifier de l'efficacité réelle de l'action. et démontrer à partir de quelle hauteur d'atterrissement cela pourrait devenir dangereux en termes de protection.
M. Berthoux répond qu'il n'est pas possible d'attendre de savoir quand on aura des problèmes, il y a des populations et des enjeux à protéger, il faut s'atteler au problème avant que l'impact de ces atterrissements ne devienne problématique. En situation de crise, chaque centimètre gagné est bon à prendre.
M. Bellocq répond qu'il ne faut rien s'interdire et que la mesure doit être envisagée.
Mme Darthos précise que le traitement de la végétation peut se faire dans le cadre normal de la gestion des cours d'eau.

Sur l'analyse des barthes aval :

- *Mme Nigita comprend la difficulté de conservation de l'ouvrage existant à Mées au regard du chiffrage mais s'inquiète de la protection des habitations existantes et sur l'indemnisation des parcelles agricoles.*
M. Perrin répond qu'il n'est plus question de protéger ces habitations et qu'elles pourraient bénéficier de protections individuelles
M. Capdevielle précise que des rachats des habitations peuvent également être envisagés.
Mme Voisin rajoute que la question de l'indemnisation des parcelles va être discuté avec la Chambre de l'Agriculture prochainement.



Présentation de BIOTOPE :

Le bureau d'étude est chargé de réaliser une analyse environnementale des projets prévus dans le cadre du PAPI.

La présentation a pour objet d'introduire les premiers résultats de l'état des lieux de cette analyse, suite à une campagne de terrain qui s'est déroulée entre juillet et août et aux recherches bibliographiques. Les thèmes abordés sont les suivants : paysage, patrimoine naturel, qualité de l'eau et changement climatique.

Le diaporama est annexé au compte-rendu.

Questions et remarques :

Sur les plantations des chênaies en bord d'Adour :

- *M.Lanot fait remarquer qu'il y a de plus en plus de régénération naturelle des boisements et que cela fonctionne.*

